
PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- 1 Formulaire d'inscription (à retirer au secrétariat)
- 1 Photo d'identité
- Attestation d'assurance individuelle
- Certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique de l'AVIFIT

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez nous adresser au secrétariat du club.

Anse-Madame
97233 Schoelcher

Téléphone : 0596 61 20 83

Fax : 0596 61 57 51

E-mail : cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr



CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER



*aviron
france*

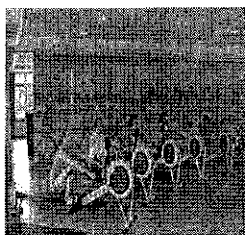
AVIFIT

2020 – 2021

Activité ludique et dynamique pour tous, inspirée de l'aviron traditionnel et du Fitness.

Il s'agit d'une activité basée sur des mouvements composés à partir d'un ergomètre, le tout dans une ambiance rythmée au gré de la musique et d'un coach formé.

Cette activité est très complète et adaptée à tous les profils.



CRENEAUX PROPOSES

MOIS	LUNDI 17H30 à 18H30	MERCREDI 16h -17h et 17H15 à 18H15	VENDREDI 17H30 à 18H30
	Session 1	Session 1	Session 1
Octobre	05 – 12 - 19	07 – 14 - 21	09 – 16 - 23
Novembre	09 – 16 – 23 - 30	18 - 25	13 – 20 - 27
Décembre	07 - 14	02 – 09 - 16	04 – 11 - 18
Janvier	04 – 11 – 18 - 25	06 – 13 – 20 - 27	08 – 15 – 22 - 29
Février	01 - 22	03 - 24	05 - 26
Mars		03	
	Session 2	Session 2	Session 2
Mars	01 – 08 – 15 - 22	10 – 17 - 24	05 – 12 – 19 - 26
Avril	12 – 19 - 26	14 – 21 - 28	16 – 23 - 30
Mai	03 – 10 – 17 - 31	05 – 12 – 19 - 26	7 – 14 – 21 - 28
Juin	07 – 14 – 21 - 28	02 – 09 – 16 – 23 - 30	04 – 11 – 18 - 25

FORFAIT INSCRIPTION

INTITULE	Forfait Individuel
Licence Annuelle Indor <i>Obligatoire lors de la 1^{ère} inscription de la saison 20/21</i> <i>(Sauf licencié aviron (Valable jusqu'au 31 08 2021))</i>	20 €
Forfait pour la session de 15 séances <i>(licence obligatoire non comprise)</i>	150 €
1 séance découverte 30' <i>(selon disponibilité du moniteur)</i>	20 €

Des conditions de paiement vous seront faites au moment de l'inscription

Ces séances sont valables pour la saison 2020/2021 et doivent être payées au préalable. Elles ne peuvent être utilisées par une tierce personne.

Nombre de personnes pour la mise en place d'un groupe de travail :
Minimum : 5 Maximum : 8

Toute séance manquée à l'initiative de l'adhérent, ne peut être ni récupérée ni remboursée.